

conseil
permanent
des écrivains



Formation professionnelle,
un droit pour les auteurs aussi

i n v i t a t i o n

ADELFF ATLF COSE-CALCRE LA-CHARTRE SACD SGDL SNAC SACEM UNPI UGS UE SELF EAT SAIF

Les organisations d'auteurs vous prient d'assister à un débat suivi d'un cocktail

renseignements et réservations: Tél. 01 40 51 04 01

www.conseilpermanentdesecrivains.org

merci de confirmer votre présence

Lundi 23 novembre
de 18h00 à 20h00



SGDL: 38, rue du Faubourg Saint-Jacques -75014 Paris



COSE-CALCRE
INFORMATION ET DEFENSE DES AUTEURS



SELF



Depuis la loi sur la formation permanente de 1971, on reconnaît à tout Français, salarié ou travailleur indépendant, le droit de se former tout au long de sa carrière afin de s'adapter à son métier, mais plus encore afin d'évoluer et se développer professionnellement.

Or les artistes auteurs ne peuvent encore à ce jour accéder à ce droit, faute de dispositif juridique approprié.

Depuis une dizaine d'années, des organisations d'auteurs, dont le CPE, réclament l'instauration d'un régime de formation professionnelle au profit des artistes auteurs.

Depuis 2009, la région Ile-de-France a décidé d'une expérimentation sur la formation professionnelle des auteurs (écrivains au sens large) dans le cadre de ses opérations, promotions sociales et sécurisation des parcours professionnels, avec le soutien de la SACD, de la SAIF et de la SOFIA.

Le ministère de la Culture a commandé une étude permettant d'évaluer les conditions dans lesquelles un dispositif d'accès à la formation continue pourrait être mis en place au profit des artistes auteurs.

Où en est-on du droit à la formation professionnelle permanente des auteurs ?

Quelles en sont les pratiques actuelles ?

En partenariat avec l'association la Culture avec la copie privée www.copieprivée.org et avec La Sofia www.la-sofia.org

Votre présence est vivement souhaitée

merci de bien vouloir vous inscrire dès maintenant :

Tél 01 40 51 04 01 - info@conseilpermanentdesecrivains.org

